

# Transfert du recouvrement de l'impôt

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la gestion du recouvrement de vos impôts est transférée au service des impôts des particuliers (SIP) de Montbéliard ou de Besançon Amendes.

*Consultez votre avis d'imposition pour connaître votre SIP de rattachement*

Le SIP peut être contacté selon les modalités suivantes :

	SIP MONTBELIARD	SIP BESANÇON AMENDES
	1 rue Pierre Brossolette 25214 MONTBELIARD Cedex	Bd Charles de Gaulle 25000 BESANCON CEDEX
	03.81.32.62.00	03.81.65.40.42
	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	
	<b>Horaires d'ouverture : Avec ou sans rendez-vous</b>	
	Lundi au mardi et du jeudi au vendredi de 8h30 à 12h00.	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
	<b>La prise de rendez-vous est fortement recommandée pour éviter une attente trop longue.</b> <u>Elle peut se faire :</u> - sur le site <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> , - dans votre centre des Finances publiques, - à l'Espace France Services de L'Isle-sur-le-Doubs.	